



LA GOUTELLE

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 DECEMBRE 2019

Etaient présents :

- ◆ Frédéric SABY, Maire
- ◆ Marie-Jeanne LABONNE, 1ère adjointe
- ◆ Odile CHOMETTE, 2ème adjointe
- ◆ André FOURNIER, 3ème adjoint
- ◆ Fernand DE CASTRO 4^{ème} adjoint
- ◆ Mickaël BESSERVE
- ◆ Frédéric DUGOUT
- ◆ Dominique FOURNIER
- ◆ Jean-François MARCHEIX (présent à partir de 19h42)
- ◆ Christelle MONNET
- ◆ Josiane MOUTARDE
- ◆ Franck PERE
- ◆ Mathieu THOMAS

Etaient excusés :

- ◆ Roland VIALIS
- ◆ Damian WALSH, pouvoir à Mathieu THOMAS

Etait invitée :

- ◆ Laurie CHEFDEVILLE

Ordre du jour :

1. Validation de l'ordre du jour
2. Validation des comptes rendus du Conseil Municipal du 8 octobre 2019 et du 12 novembre 2019
3. Présentation par M. CHISSAC (représentant ENEDIS) : Programme de mise en place des compteurs Linky sur la commune de La Goutelle
4. Travaux du presbytère : Validation offre emprunt
5. Travaux du presbytère : Ouverture ligne de trésorerie
6. Echange parcelle Guy LABONNE
7. Validation du projet adressage
8. Adhésion au groupement de commande Fourrière animale
9. Validation FIC 2020
10. Décisions Modificatives budget principal
11. Présentation rapport d'activité SIEG
12. Création de poste : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe
13. Création de poste : ATSEM principal de 1^{ère} classe
14. Questions diverses

La séance débute à 19h40.

- Nomination d'une secrétaire de séance : Josiane MOUTARDE

1. Validation de l'ordre du jour

Le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour et demande le rajout de la demande de subvention DETR 2020.

L'ordre du jour ainsi modifié est soumis au vote.

Vote : 13 voix pour

2. Validation des comptes rendus du Conseil Municipal du 8 octobre 2019 et du 12 novembre 2019

La validation des comptes rendus du conseil municipal du 8 octobre 2019 et du 12 novembre 2019 est soumise au vote.

Vote : 13 voix pour

3. Présentation par M. CHISSAC (représentant ENEDIS) : Programme de mise en place des compteurs Linky sur la commune de La Goutelle

A la demande de M. Le Maire, M. CHISSAC, représentant ENEDIS, présente le programme de mise en place des compteurs Linky sur notre commune.

Il est prévu le remplacement de 375 anciens compteurs par le nouveau compteur Linky.

Chaque compteur Linky sera installé gratuitement en lieu et place de l'ancien. Les conditions de l'abonnement seront les mêmes (heures creuses, EJP...).

Le déploiement est prévu en mars 2020. Chaque abonné recevra un courrier d'information entre 30 et 45 jours avant l'installation, soit courant janvier 2020.

Rappel : le SIEG est propriétaire des compteurs et réseaux. Il est le seul à pouvoir s'opposer au déploiement des compteurs Linky.

Sur le Puy de Dôme, 60 % des compteurs ont déjà été changés, 90 % le seront d'ici à fin 2021.

Le compteur Linky permet un relevé quotidien de la consommation et une adaptation selon les besoins de chacun. Toutefois, en cas de refus de l'installation, les relevés seront payants (de l'ordre de 150 €).

M. CHISSAC nous informe que c'est l'entreprise OTI France qui est chargée de ces installations dans notre commune et que le chef d'équipe se présentera à chaque abonné pour convenir d'un rendez-vous si besoin.

Une réunion publique d'information, avec M. CHISSAC, concernant le compteur Linky, est prévue le 13 janvier 2020 à 19h30 à la salle polyvalente.

M. Chissac prend congé à 20h46 avec les remerciements des élus.

4. Travaux du presbytère : Validation offre emprunt

Afin de permettre le financement de la création de 2 logements dans l'ancien presbytère, il est nécessaire de contracter un emprunt de 90 000 €.

Quatre établissements bancaires ont été consultés.

Le maire fait la présentation du récapitulatif des offres de financement proposées.

Nom de la Banque	Montant demandé	Durée demandée	Date de consultation	Réponse	Taux proposé	Frais de dossier	Montant échéance trimestrielle	Montant total des intérêts	Coût total de l'emprunt
Crédit Agricole	90 000 €	15 ans	26/11/2019	Favorable	0.83 %	90.00 €	1 596.87 €	5 811.94 €	95 901.94 €
Caisse d'épargne	90 000 €	15 ans	26/11/2019	Favorable	0.85 %	135.00 €	1 599,25 €	5 955.04 €	96 085.04 €
La Banque postale	90 000 €	15 ans	28/11/2019	Favorable	0.92 %	100.00 €	1 611,19 €	6 711,78 €	96 711,78 €
Caisse des dépôts	90 000 €	15 ans	26/11/2019	Défavorable : Aucune proposition compétitive face à une durée aussi courte (15 ans)					

L'offre la mieux disante, après négociation, est celle du Crédit Agricole.

Le maire propose de retenir cette offre.

Vote : 14 voix pour

5. Travaux du presbytère : Ouverture ligne de trésorerie

Afin de préserver la capacité d'autofinancement de notre commune, le maire propose de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant de 67000 € dans l'attente du versement des subventions demandées. Elle sera remboursée au fur et à mesure du versement de ces subventions.

Vote : 14 voix pour

6. Echange parcelle Guy LABONNE

En vue de la construction de la nouvelle station d'épuration, il est nécessaire d'acquérir 2 parcelles situées à proximité du bourg et appartenant à Monsieur Guy LABONNE.

D'autre part, Monsieur Guy LABONNE a fait part à la municipalité de son intérêt pour l'acquisition de plusieurs parties de parcelles sectionnales ou communales situées au Montôt.

Les documents d'arpentage correspondant ont été établis.

Selon l'avis de l'Office Notarial en charge de la transaction, l'échange doit se faire par le biais d'une vente réciproque entre la commune et M. Guy LABONNE pour un montant identique pour chacun des 2 lots.

Ce prix de vente sera calculé sur la base du tarif maximum déterminé par l'EPF-SMAF pour les parcelles appartenant à Monsieur Guy LABONNE, soit 0,42 € par

mètre carré. Il convient également d'ajouter aux calculs les frais notariaux afférents à ces transactions. Il s'en déduit un tarif de 1,98 € par mètre carré pour les parcelles situées au Montot.

Le maire propose de valider cette proposition ainsi que les superficies exactes déterminés par les documents d'arpentage.

Vote : 14 voix pour

7. Validation du projet adressage

Le tableau comportant l'ensemble des dénominations des rues, des numérotations des habitations et des références cadastrales correspondantes a été élaboré par les membres des commissions en charge de la voirie et de l'urbanisme.

Vote : 14 voix pour

Après avoir été soumis au contrôle de la légalité de l'Etat, et accepté par les services de la préfecture, il sera transmis aux différents organismes réglementaires.

Suivront ensuite, l'achat et la pose des plaques et des numéros.

8. Adhésion au groupement de commande Fourrière animale

Le maire rappelle la nécessité de signer, avant le 31 décembre 2019 la convention concernant le renouvellement de notre adhésion au groupement de commande Fourrière animale pour la période 2021/2024.

Le maire propose le renouvellement de cette adhésion.

Vote : 14 voix pour

9. Validation FIC + DETR 2020

La commission en charge de la voirie a établi le programme des travaux d'entretien pour l'année 2020.

Les travaux répartis dans plusieurs villages ainsi que dans le bourg sont estimés à la somme de 37 067 € HT.

Le maire propose de valider le programme voirie et de l'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subventions FIC (7 413,40 €) et DETR (11 120,10 €).

Vote : 14 voix pour

10. Décisions Modificatives budget principal

La ligne budgétaire correspondant aux charges sociales étant insuffisante à la suite d'une régularisation en cours d'année, il est nécessaire de procéder à une modification du budget principal 2019 de la façon suivante :

↗	Compte 6336 :	+ 100 €
↗	Compte 6453 :	+ 1900 €
↘	Compte 6238 :	- 2000 €

Le maire propose de valider cette modification

Vote : 14 voix pour

11. Présentation rapport d'activité SIEG

Le maire retrace les grandes lignes du rapport d'activité du SIEG 2017.

Il propose de valider ce rapport.

Vote : 14 voix pour

12. Création de poste : Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Un agent « Adjoint Administratif Territorial » de notre collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le maire propose de créer à cet effet le poste « Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe ».

Le poste actuel sera supprimé ultérieurement, soit après avis favorable de Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour cet avancement.

Vote : 14 voix pour

13. Création de poste : ATSEM principal de 1^{ère} classe

Un agent « ATSEM principal 2^{ème} classe » de notre collectivité peut bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le maire propose de créer à cet effet le poste « ATSEM principal 1^{ère} classe ».

Le poste actuel sera lui aussi supprimé après avis favorable de Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) pour cet avancement.

Vote : 14 voix pour

14. Questions diverses

- Dimanche 2 janvier à 11H00 : Vœux du Maire
- Lundi 13 janvier à 19h30 : Réunion publique de présentation du compteur Linky par un représentant Enedis
- Recensement : tournée de reconnaissance par les 2 agents en charge du recensement entre le 7 et le 13 janvier 2020.
- Poteaux incendie : 2 poteaux ont été mis en service : Ossebet (nouveau) et La Ganne (remplacement d'un poteau défectueux).

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance, il est 22h 45.

La secrétaire,

Le maire,